

Le corps d'une quinquagénaire disparue retrouvé à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

ERIC TREMBLAY
eric.tremblay.a@tct.ca

FAITS DIVERS. Le corps de Danielle Chassé, disparue de son domicile de Les Cèdres depuis le 11 février, a été retrouvé jeudi dans un parc de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Un déneigeur a reconnu le véhicule décrit dans l'avis de recherche au parc des Hirondelles. Il a appelé les autorités policières qui ont fait la macabre découverte. « La dame se trouvait à l'intérieur du véhicule, confirme Ingrid Asselin de la Sûreté du Québec. Pour le moment, l'enquête démontre qu'il n'y a pas eu d'infraction criminelle. Elle se poursuit toutefois pour connaître la cause du décès. »

Les proches craignaient pour la santé et la sécurité de la résidente de Les Cèdres depuis sa disparition signalée le 11 février.

Le délinquant sexuel Denis Lavoie écope de 4 ans de prison

STEVE SAUVÉ
steve.sauve@tct.ca

JUSTICE. Le juge Éric Hamel a imposé une peine de détention de quatre ans qui sera accompagnée de plusieurs conditions à Denis Lavoie de Salaberry-de-Valleyfield. En plus de la sentence, le tribunal l'a déclaré comme délinquant sexuel à contrôler et son nom sera inscrit au Registre des délinquants sexuels à perpétuité.

C'est le mercredi 15 février au palais de justice de Valleyfield que Denis Lavoie a reçu sa sentence. L'homme a plaidé coupable en 2016 à des accusations de contacts sexuels sur une mineure et d'incitation à des contacts sexuels avec une mineure. Au moment des actes, la victime était âgée de 14 ans. « M. Lavoie a fait des attachements sexuels sur la vulve et sur les seins de sa victime, a fait savoir la procureure pour le directeur des poursuites criminelles et pénales Me Hélène Langis. Une autre fois, Denis Lavoie a demandé à l'adolescente de lui toucher le pénis. »

Le délinquant sexuel n'en est pas à ses premières frasques en semblable matière. Il a été jadis condamné à une peine de 28 mois de détention en 2007 pour le même genre d'accusation.



Le délinquant sexuel à contrôler Denis Lavoie. (Photo Facebook)

Depuis sa plus récente arrestation, Denis Lavoie a été évalué à trois reprises. « Selon les évaluations, M. Lavoie présente une grave problématique sexuelle, explique Me Langis. Les trois rapports ont la même mention. Un haut risque de récidive avec la recommandation de suivre une thérapie. »

Avant le prononcé de la sentence, la couronne et la défense, représentée par Me Cynthia Beaumier, ont fait valoir au juge Hamel que le temps de détention préventive devait être déduit de la sentence afin que le délinquant sexuel puisse purger sa peine au centre de détention de Percé. Un établissement carcéral qui offre une thérapie pour venir en aide aux délinquants sexuels.

DÉTAILS DE LA PEINE

Le juge Éric Hamel a entériné la suggestion commune des juristes. Le magistrat a condamné Denis Lavoie à une peine de quatre ans de détention moins le temps passé en détention préventive. Il lui reste donc deux ans moins un jour à purger. De plus, il doit fournir un échantillon d'ADN. Son nom sera inscrit au Registre des délinquants sexuels à perpétuité et il est maintenant considéré comme un délinquant sexuel à contrôler pour les cinq prochaines années.

« Je siège aussi à la Chambre de la jeunesse, insiste le juge Hamel à l'endroit du délinquant. Vous n'avez même pas idée de la dévastation que subit une adolescente lors d'une agression sexuelle. Vous allez apprendre en thérapie que votre problématique ne se règlera pas, vous devrez apprendre à vivre avec. Sur ce, bonne chance M. Lavoie. »

Andrew Grégoire

Ses présumés clients l'appellent pendant la perquisition pour avoir de la cocaïne

STEVE SAUVÉ
steve.sauve@tct.ca

DÉTENTION. Le juge Éric Hamel a refusé de remettre en liberté le présumé trafiquant de cocaïne Andrew Grégoire le mardi 14 février. Le magistrat considère qu'il en va de la protection du public et des témoins dans le présent dossier.

Représenté par M^e Guy Lalonde, Andrew Grégoire, 53 ans de Salaberry-de-Valleyfield a tenté de convaincre le juge qu'il respecterait les conditions que pourrait lui imposer le tribunal et un membre de sa famille est également venu s'engager en déposant 1000 \$ en garantie de sa bonne conduite.

Du côté du procureur des poursuites criminelles et pénales, la procureure M^e Hélène Langis a informé le tribunal que l'accusé était très actif dans la vente de cocaïne dans la région et que le fardeau de la preuve est entièrement sur les épaules de la défense. « Lors de la perquisition, le téléphone cellulaire de l'accusé a sonné à quatre reprises, informe M^e Langis. À chaque occasion c'était pour une livraison de cocaïne. Les policiers se sont présentés aux endroits convenus et les clients potentiels ont fait des déclarations



(Photo TC Media Archives)

C'est d'une cellule d'un centre de détention qu'Andrew Grégoire attendra la suite des procédures judiciaires. L'homme est accusé de trafic de stupéfiants.

qui confirment le trafic. Il y en a même un qui a avoué qu'il appelait à ce numéro depuis 2014. »

Le juge Hamel n'a eu besoin que de quelques secondes pour rendre sa décision. « Votre responsabilité est totale, explique le magistrat à l'accusé. Votre probabilité de condamnation est élevée. Comme garantie, vous me dites que vous retournerez dans le même appartement où a eu lieu la perquisition. C'est nettement insuffisant. Devant les faits, j'ordonne votre détention pour l'entièreté des procédures. »

Rapidement, M^e Lalonde a retenu la date de ce mercredi 22 février pour la prochaine comparution du présumé trafiquant.



INVITATION Conférence : Le transport maritime : Le portrait, les retombées et les impacts.

Le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent vous invite à une conférence sur le transport maritime. Ce dernier est à la base du développement de la province. Il contribue activement à l'économie québécoise et canadienne et nous achemine la majorité des biens que nous utilisons quotidiennement. De plus, avec la stratégie maritime, il est appelé à jouer un rôle croissant à l'avenir. Pourtant, l'industrie maritime demeure méconnue. Le transport s'intègre dans un ensemble d'activités économiques d'importation, d'exportation, de circulation interne de marchandises qui transitent entre les expéditeurs et les destinataires finaux. La conférence permettra aux intéressés de connaître un peu plus le portrait, les retombées et les impacts du transport maritime sur la société et l'environnement. Celle-ci sera offerte par le Bureau d'information maritime (BIM), une initiative de la Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) lancée en juin 2015. Le BIM est né de la volonté de faire connaître l'industrie maritime par des faits avérés. Concrètement, le BIM est un guichet unique qui offre un accès rapide à l'information et à l'expertise touchant l'industrie maritime au Québec. Sa mission? Faciliter la diffusion d'information pertinente et factuelle aux médias, aux élus et à la population quant à l'industrie maritime québécoise, et ce, de façon efficace. Les pétroliers étrangers sont-ils inspectés? Quel est le rôle des pilotes maritimes? Quels sont les efforts de l'industrie maritime pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre? Le BIM est disponible pour répondre à l'ensemble de ces questions de façon factuelle.

Lors de la soirée, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en profitera pour présenter la Zone Industriale-Portuaire (ZIP) en développement dans le secteur. Le représentant de la Ville sera en mesure de répondre aux questions en lien avec ce développement et le transport maritime dans notre région.

Soyez des nôtres le 30 mars 2017 à 18 h 30 à l'édifice Raphaël-Barrette (222, rue Alphonse-Desjardins, salle Marie-Jeanne-Perron-Clairmont) à Salaberry-de-Valleyfield. La conférence est gratuite.

Café et viennoiseries seront servis.

S.V.P. confirmer votre présence auprès du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent en téléphonant au 450 371-2492

Conférenciers :

Mélissa Laliberté, directrice projets et affaires gouvernementales, Société de développement économique du Saint-Laurent
Ariane Charette, chargée des communications, Société de développement économique du Saint-Laurent
Pierre Chevrier (à confirmer), directeur général de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Cette chronique a été réalisée avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of :



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

CEZinc

57109313